

# AMNISTIE !

## UNE PREMIERE VICTOIRE QUI EN APPELLE D'AUTRES



*La vraie violence sociale, c'est la fermeture de plusieurs centaines d'entreprises pour préserver les intérêts boursiers des actionnaires*  
**Annie David sénatrice communiste**

*La liberté de manifester comme la liberté syndicale sont nécessaires à la démocratie. Or des citoyens ont été sévèrement sanctionnés parce qu'ils défendaient ces droits.*  
**Eliane Assassi présidente du groupe Communiste Républicains et Citoyens**

*Nous regrettons l'adoption de certains amendements qui restreignent ce texte, mais c'est le jeu de la démocratie représentative, qui continuera, avec la navette, à l'Assemblée nationale*  
**Cécile Cukierman sénatrice communiste**

*Cette amnistie est extrêmement grave. C'est un signal en faveur du conflit, un appel à encourager la destruction et le cassage.*  
**Laurence Parisot Medef**

*En votant ce texte, le Sénat a accompli un acte de justice qui honore la République.*

**Christiane Taubira, garde des sceaux.**

Une première marche a été franchie et elle est un signe d'espoir pour de très nombreux militants qui attendaient ce vote. La proposition de loi du Front de gauche visant à amnistier les faits commis lors de mouvements sociaux et revendicatifs a été adoptée hier au Sénat à l'issue de son examen en séance publique.

C'est une première victoire pour les luttes sociales et associatives. Cette amnistie arrachée au Medef qui hurle déjà à la mort, est un point d'appui pour gagner, toujours en lien avec les militants syndicalistes et associatifs, un élargissement de la loi dans les prochaines semaines.

Enfin, après des années de criminalisation de l'action syndicale, des personnes qui n'ont fait que se battre pour le respect de leur droit pourront reconquérir cette dignité largement piétinée. Après le vote pour le mariage pour tous, c'est une nouvelle démonstration. Quand la gauche travaille et se rassemble sur des valeurs, avec la justice sociale comme boussole, elle peut faire de belles choses.

La bataille est loin d'être finie. Elle doit se prolonger à l'Assemblée nationale où cette fois aucune personne ne doit être écartée de cette amnistie, qu'elle soit militante écologiste ou associative. Cette bataille à l'issue positive peut être, par effet d'entraînement, une victoire qui en appelle d'autres. Plus que jamais l'heure est à la mobilisation.

**Pierre Laurent – Sénateur, secrétaire national du PCF**

### SECURISER L'EMPLOI PAS LE PATRONAT

#### MANIFESTATIONS NATIONALES LE 5 MARS

contre la transcription dans la loi de l'accord du Medef et des syndicats minoritaires qui casse le code du travail et généralise la précarité

**A l'appel de la CGT – FO – FSU - Solidaires**

